

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

**Objet : Désignation d'un représentant au sein de la Société Publique Locale
« Pôle funéraire public – Métropole de Lyon »**

Rapporteur : François SINTES

Par délibération n°2017-88 en date du 27 septembre 2017, la Ville de Tassin la Demi-Lune a adhéré à la Société Publique Locale (SPL) « Pôle funéraire public-Métropole de Lyon ».

Afin d'assurer la représentation de la Ville de Tassin la Demi-Lune à l'Assemblée générale des actionnaires, à l'Assemblée spéciale et le cas échéant au Conseil d'administration de la SPL, il est nécessaire de désigner un représentant parmi les membres du Conseil municipal.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir désigner un représentant permanent à l'Assemblée générale des actionnaires, à l'Assemblée spéciale et, le cas échéant, au Conseil d'administration.